

■ COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE

Contrôles aux abords des établissements

Depuis la fin de l'année 2017, une recrudescence d'incivilités voire d'infractions aux abords des établissements scolaires a été constatée.



Les forces de l'ordre se postent aux abords des établissements scolaires.

Afin d'endiguer rapidement ce phénomène, la compagnie de gendarmerie départementale de Saint Martin, en relation avec les chefs d'établissements et sous réquisition judiciaire, a mis en place des opérations de contrôle aux abords des établissements scolaires.

Les différentes opérations ont été réalisées au collège du Mont des Accords, au lycée professionnel des Iles du Nord à Concordia et à la cité scolaire Robert Weinum de la Savane. Ces contrôles ont mobilisé au total 35 militaires de différentes

unités de la compagnie (dont la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile et le maîtres-chien) et de l'escadron de gendarmerie mobile 46/7 de DOLE.

Toutes ces opérations de contrôles se sont déroulées dans une ambiance sereine et généralement en présence du chef d'établissement ou de son adjoint. Elles seront amenées à être renouvelées. Au total ce sont près de 500 élèves et 5 transports scolaires qui ont été contrôlés. 27 peignes « afro » (dont la détention est strictement interdite dans ces établis-

sements scolaires) ont été découverts.

Les identités des détenteurs de ces objets prohibés ont été transmises aux chefs d'établissement pour sanctions internes. 1 arme blanche (lame de 12cm), un coup de poing américain ainsi que plusieurs ciseaux à bout pointus et des tournevis ont été saisis.

Plusieurs pochons de cannabis et un joint ont été découverts aux abords des établissements. Un mineur (non scolarisé dans l'établissement contrôlé) a été interpellé pour outrage et rébellion.